

AVIS D'IMPÔT 2012

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département
et divers organismes



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. MERVILLE
4 COTTAGE ADH DUHAMEL BP80009
59660 MERVILLE



MME HOULLIER THERESE HELENE
NEE DUQUENNE
SUCCESSION PAR HOULLIER REGIS
88 RUE JEAN JAURES
80470 DREUIL LES AMIENS

Vos références

Numéro fiscal : 02 66 176 717 394 C
Référence de l'avis : 12 59 4440219 11
Numéro de propriétaire : 423 D00290 V

Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement

Débiteur(s) légal(aux) :
MME HOULLIER THERESE HELENE
NEE DUQUENNE
SUCCESSION PAR HOULLIER REGIS
88 RUE JEAN JAURES

80470 DREUIL LES AMIENS
PROPRIETAIRE 0351 MCZJB3

Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 10/08/2012
Date de mise en recouvrement : 31/08/2012

Votre situation

Montant de vos taxes foncières : 87,00 €

Somme à payer : 87,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2012



**ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).**

Partie à détacher suivant le pointillé

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE
30002050000000903412B35

MME HOULLIER

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

MME HOULLIER THERESE HELENE
NEE DUQUENNE
SUCCESSION PAR HOULLIER REGIS
88 RUE JEAN JAURES
80470 DREUIL LES AMIENS

Centre N° 06- NNE 005002

CFP249027009968 *

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Références
à rappeler : 12 59 4440219 11 E 221 2012 59419 15/10/2012



Veillez
détacher le
talon
ci-contre en
suivant les
pointillés.

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 87,00 €

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

125944402192 MME HOULLIER 30002050000000903412B35

001101000121 02221312594440219110594190995806 8700

Pour vous renseigner

⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :

0 810 012 009 * - courriel : cps.lille@finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service 59868 LILLE CEDEX 9

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES. MERVILLE

4 COTTAGE ADH DUHAMEL BP80009 59660 MERVILLE

Tél : 03 28 42 81 04 Courriel : t059419@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous LUN AU VEN : 9H-12H/14H-16H

• sur le montant de votre impôt :

SIP HAZEBROUCK SAID FLANDRES LYS

60 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY BOITE POSTALE 30159

59523 HAZEBROUCK CEDEX

Tél : 03 28 42 81 45 Courriel : sip.hazebrouck@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30 -12H 13H45 - 16H15 OU SUR R.D.V.

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 591 NORD

Commune : 423 A NEUF-BERQUIN

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2011	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Adresse Base Cotisation							
	Adresse Base Cotisation							
	Cotisations 2011 2012							
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2011	36,83 %	3,50 %	2,09 %	48,10 %	0,897 %	6,82 %	
	Taux 2012	36,83 %	3,55 %	2,09 %	48,10 %	1,12 %	6,81 %	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	163	163	163			203	
	Cotisations 2011 2012	59 60	6 6	3 3			14 14	83
	Variation en % ⑦	+1,69 %	0 %	0 %	%	%	0 %	
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivités"								
La base communale des terres agricoles exonérée est de 41 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥			4
					Dégrèvement "Habitation principale" ⑧			
					Dégrèvement JA "Etat" ⑨			
					Dégrèvements JA "collectivités" ⑩			
					Montant de votre impôt			87